

DÉPISTAGE FLEURS DE CBD

Par Profil supprimé Postée le 30/07/2020 12:32

Bonjour je vous contacte car J'ai un vaporisateur où je va pote mais fleurs de CBD, étant donné que les fleurs de CBD ils ont un taux inférieur à 0,2 % de THC, souvent ils me disent que le dépistage peut être la plupart du temps négatif, mais je veux en être sûr quand même car je ne veux pas perdre mon permis de conduire, J'aurais une question, est-il possible que on puisse m'aider ou me conseiller sur des tests de dépistage acheter sur Internet pour que je puisse me dépister moi-même avant de prendre la voiture et éventuellement ne pas fumer la veille et me faire dépister le lendemain avant de pouvoir prendre le volant. Merci ???? Vu que les gendarmes ont par contrôle routier des tests salivaires je pense que ça serait la meilleure option. À vous de me conseiller si toutefois c'est possible...

Mise en ligne le 01/08/2020

Bonjour,

Avant de vous répondre sur la question des tests, une précision sur la législation française concernant la consommation de CBD.

Tout d'abord le taux de THC en France doit être de 0% dans le produit (et non pas de 0.2% comme on le croit souvent) contrairement à d'autres pays, comme la Suisse par exemple où un taux de THC jusque 1% est autorisé.

De plus la consommation de CBD sous forme d'herbe ou de fleurs (« qui ressemble à de la beuh à fumer ou vaporiser ») n'est pas légale. Les produits à base de CBD autorisés à la consommation en France peuvent être sous formes de cristaux, d'huile ou de e-liquide avec aucune trace de THC.

La consommation de produits à base de CBD qui contiennent des traces de THC peuvent donner à un test de dépistage au cannabis un résultat positif.

Nous n'avons cependant pas de données précises qui indiquent le rapport entre quantité de CBD comprenant du THC et durée de positivité moyenne en cas de test de dépistage.

Pour répondre finalement à votre question, il est effectivement possible de se procurer des tests de dépistages salivaires sur internet mais également dans certaines pharmacies.

Un test salivaire unitaire coûte en moyenne un peu moins d'une dizaine d'euros.

Étant Service Public nous ne pouvons vous citer de marque ou de site en particulier mais en cherchant vous trouverez facilement des tests « dernière génération » qui sont similaires à ceux utilisés par la police.

Bien cordialement.
